

Comment adosser l'engagement de verser des rentes par des actifs financiers : le cas du RAFP

Conseil d'orientation des retraites – juillet 2018



#### **Observations liminaires**

- → La Retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP) est une expérience originale.
  - C'est un régime en points géré en capitalisation
  - Tel qu'il a été conçu, sa contribution à la retraite des fonctionnaires est limitée.
  - Il complète le socle de la retraite obligatoire géré en répartition.
- → Le RAFP est parfois présenté comme un régime contribuant peu au remplacement des revenus d'activité des fonctionnaires.
  - L'assiette par l'effet du plafonnement et le taux de cotisation sont tous deux limités.
  - La contribution au taux de remplacement serait plus forte avec les mêmes taux de cotisation que pour la pension « de base »
- → Par construction, le RAFP doit pouvoir payer ce qu'il doit à ses bénéficiaires cotisants, y compris les engagements les plus éloignés dans le temps, sans considérer les flux futurs.
  - La RAFP a été constituée sans capital de départ et le Régime ne peut recourir à l'endettement. Par souci de prudence, il s'est doté d'un mécanisme auto-stabilisateur.



#### Le mécanisme auto-stabilisateur du RAFP

- ➡ En 2013, le conseil d'administration de l'ERAFP a adopté une charte de pilotage des paramètres techniques du régime, comportant :
  - Une exigence : la couverture des engagements avec une revalorisation minimale précomptée (le taux du tarif).
  - Une ambition : le maintien du pouvoir d'achat dans le temps, avec la revalorisation des rentes à un niveau au moins égal à l'inflation.





# COUVERTURE DES ENGAGEMENTS ET MAINTIEN DU POUVOIR D'ACHAT DANS LE TEMPS





L'ERAFP GARANTIT À TOUT MOMENT LA COUVERTURE DE SES ENGAGEMENTS PAR LES INVESTISSEMENTS QU'IL A RÉALISÉS.

UN MÉCANISME AUTO-STABILISATEUR PERMET DE REVENIR À L'ÉQUILIBRE EN AJUSTANT L'ÉVOLUTION DES RENTES À LA RICHESSE ÉCONOMIQUE DU RÉGIME.

CES MESURES SONT RÉVERSIBLES DÈS LORS QUE LA SITUATION S'AMÉLIORE DE MANIÈRE DURABLE.



#### LES DEUX PLATEAUX DE LA BALANCE

# Age des premières cotisations à la retraite retraite retraite

L'application des tables de mortalité permet d'évaluer le montant des droits à honorer année après année.



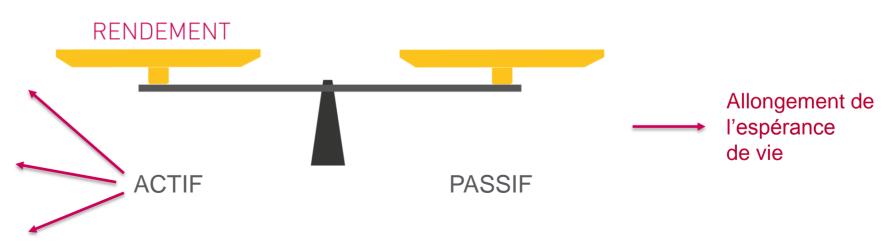
#### LES DEUX PLATEAUX DE LA BALANCE

# Qu'est-ce qui peut modifier le poids qui s'exerce de chaque côté de la balance?









- Chaque cotisation est investie dans des actifs.
- Meilleur est le rendement de chaque génération de l'actif, plus on peut garantir les droits et leur revalorisation.



Le choix de départ : un tarif mutualisé calculé pour un affilié d'âge moyen théorique de

47 ans au moment de la création du Régime.

Prix du point à l'origine : 1 €, valeur d'achat du point pour convertir les cotisations.

Valeur de service : 0,04 €.

Rendement technique : rapport entre valeur de service et valeur d'achat du point, fixé à 4%

à l'origine.

Taux du tarif: taux minimum auquel on peut actualiser les engagements du

Régime en maintenant son équilibre, fonction des hypothèses

retenues à sa création (taux net d'inflation fixé au départ à 1,34% et

ramené à 0,90% en 2016 – frais compris).



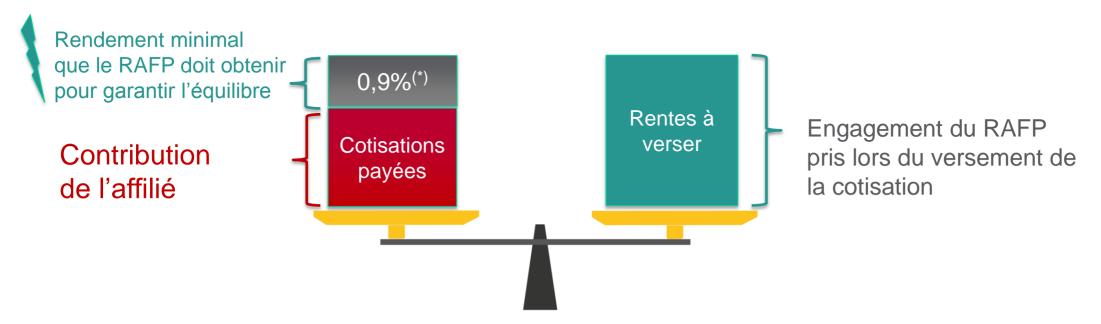
#### ÉVOLUTION RÉCENTE DES PARAMÈTRES DE TARIFICATION

→ Jusqu'en 2015, le conseil d'administration a fait progresser les valeurs d'acquisition (prix d'achat du point) et de service du point quasiment en parallèle, maintenant ainsi le rendement technique proche de 4 % (4,075 %).

#### ÉVOLUTION DES VALEURS D'ACQUISITION ET DE SERVICE DU POINT

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Valeur d'acquisition (en €)	1	1,017	1,03022	1,03537	1,04572	1,05095	1,05620	1,07420	1,0850	1,09585
Variation	-	+1,70 %	+1,30%	+0,50%	+1%	+0,50%	+0,50%	+1,70%	+1%	+1%
Valeur de service (en €)	0,04	0,0408	0,04153	0,04219	0,04261	0,04283	0,04304	0,04378	0,04421	0,04465
Variation	-	+2,00%	+1,80%	+1,60%	+1%	+0,50%	+0,50%	+1,70%	+1 %	+1%





#### Lorsqu'un affilié verse une cotisation :

- il bénéficie de l'engagement d'un versement de rentes, mais aussi
- il impose au RAFP de réussir à placer cette cotisation au moins à 0,9% pendant toute la durée de l'engagement (afin de maintenir l'équilibre du régime), car sa cotisation a été diminuée d'autant.



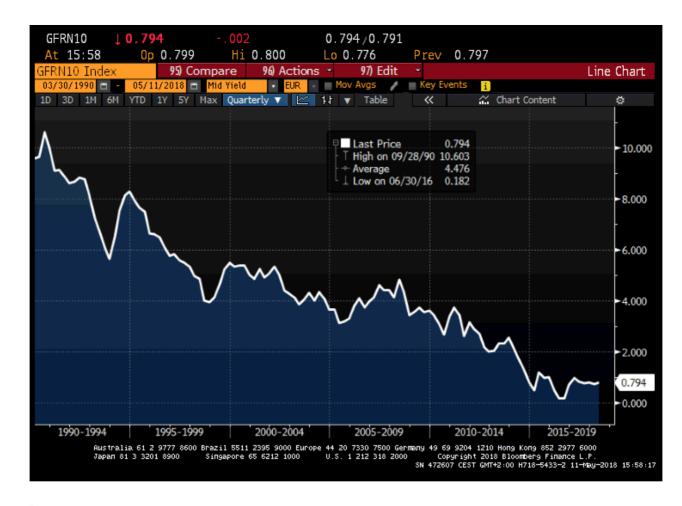
#### LE TAUX DU TARIF EST UN ÉLÉMENT DU RENDEMENT TECHNIQUE DU RÉGIME. IL ÉVOLUE POUR S'ADAPTER

Le rendement technique du RAFP a été construit à l'origine sur l'hypothèse d'un taux de placement de l'actif de 3,34 %.

Pour tenir compte du caractère évolutif de la conjoncture économique et de l'évolution de la démographie, le conseil d'administration a prévu une procédure de révision de la tarification.

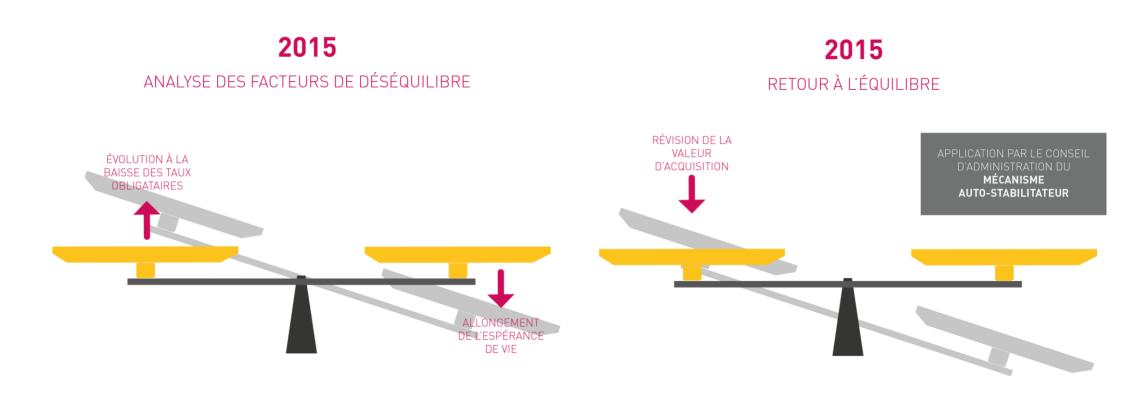


#### LE TAUX DE L'OAT À 10 ANS A ÉTÉ DIVISÉ PAR 4





#### ANTICIPATION D'UN DÉSÉQUILIBRE PRÉVISIONNEL



Les mesures prises équivalent à un passage du taux du tarif de 1,34% à 0,9%.

→ Elles ont permis de maintenir le taux de couverture comptable à un niveau suffisamment élevé au cours des années qui ont suivi, pour atteindre 105% au 31 décembre 2017.



AU-DELÀ DU MÉCANISME AUTO-STABILISATEUR, LA CHARTE DE PILOTAGE CONDITIONNE L'ÉVOLUTION DE LA VALEUR DE SERVICE DU POINT.

CHAQUE ANNÉE, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION VÉRIFIE QUE LE TAUX DE COUVERTURE ÉCONOMIQUE DES ENGAGEMENTS EST SUFFISANT POUR REVALORISER LE POINT.

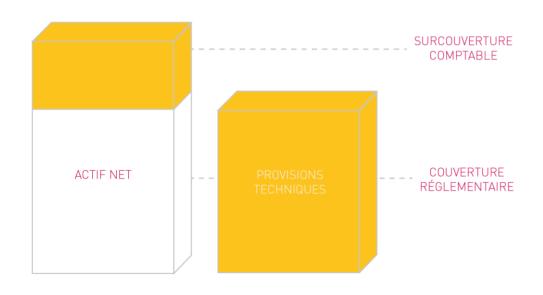
L'OBJECTIF EST DE MAINTENIR LE POUVOIR D'ACHAT DES PRESTATIONS FACE À L'INFLATION.



#### Couverture comptable et pilotage de la couverture économique

#### UNE OBLIGATION RÈGLEMENTAIRE...

#### APPROCHE COMPTABLE



- Les engagements du RAFP à l'égard de ses bénéficiaires doivent être couverts par des actifs qui, évalués en valeur comptable (*i.e.* au coût historique), sont d'un montant au moins équivalent aux engagements du Régime, c'est-à-dire la valeur actuarielle des pensions à verser.
- → Au-delà de cette obligation règlementaire, le régime a développé une approche plus économique, permettant de mieux apprécier sa capacité à revaloriser les droits des affiliées dans une perspective de long terme.



#### Couverture comptable et pilotage de la couverture économique

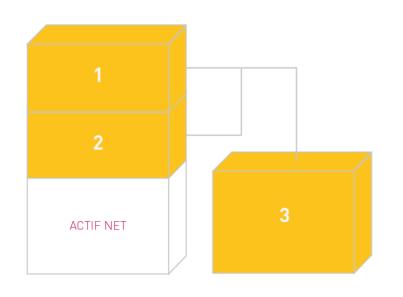
# ... QUI TROUVE AUSSI UNE JUSTIFICATION DANS LE PILOTAGE DU RÉGIME

- → En plus du taux de couverture comptable, un taux de couverture économique est calculé chaque année. Il tient compte des plus values latentes afférentes aux actifs à revenu variable.
- → L'ERAFP identifie plusieurs risques :
  - inhérents à la gestion d'engagements de retraite (risque de dérive des tables de mortalité et risque opérationnel),
  - ou liés à la détention de ses actifs et pour lesquels il doit constituer une marge de prudence (baisse brutale des marchés, risque de défaut).
- → Chaque année, le conseil d'administration fixe la valeur de service du point. Depuis l'adoption de la charte de pilotage en 2013, cette revalorisation intervient après prise en compte des risques qui peuvent affecter la couverture économique du Régime.



#### **EXCÉDENT DISPONIBLE POUR LA REVALORISATION**

#### **APPROCHE ÉCONOMIQUE**

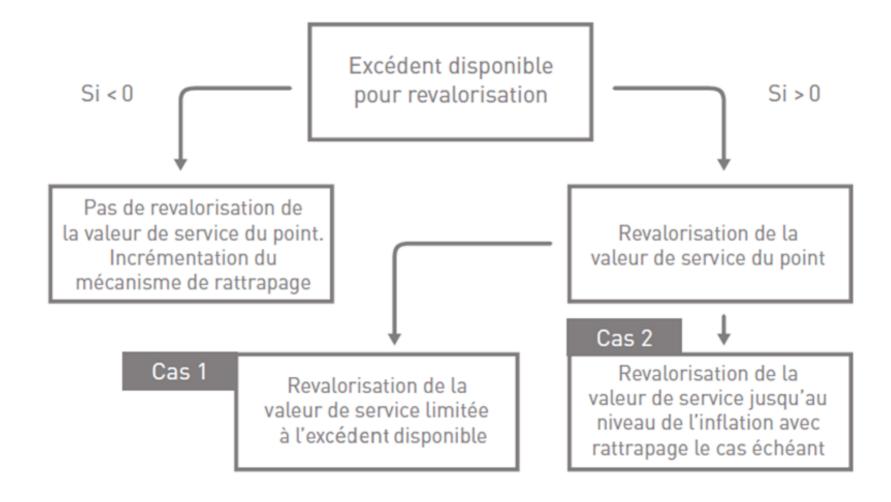


- 1 EXCÉDENT DISPONIBLE POUR REVALORISATION
- 2 BESOIN DE SURCOUVERTURE ÉCONOMIQUE
- 3 ENGAGEMENTS PROVISIONS MATHÉMATIQUES ET DE GESTION

- → Il ne peut y avoir de revalorisation des droits si le rendement des actifs du Régime ne lui permet pas de dégager une surcouverture économique.
- → Une fois l'ensemble des aléas imputés sur l'actif calculé selon l'approche économique, l'excédent restant est disponible pour une revalorisation des droits (décidée par le conseil d'administration).
- → Au 31 décembre 2017, le taux de couverture économique atteignait 119% après revalorisation, le besoin de couverture économique s'élevant à 18% des engagements.



#### Couverture comptable et pilotage de la couverture économique



→ Un système de rattrapage permet de conserver le pouvoir d'achat des rentes dans le temps.



#### Couverture comptable et pilotage de la couverture économique

### Sur la période de 10 ans 2008 / 2017, les droits des bénéficiaires de l'ERAFP ont donc été valorisés comme suit :

Année Taux	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Taux d'actualisation	1,50%	1,50%	1,40%	1,40%	1,20%	1,20%	1,00€	1,00€	0,80%	0,70%
Revalorisation de la valeur de service	+1,60%	+1,0%	+0,50%	+0,50%	+1,70%	+1,0%	+1,0%	0%	0,20%	0,3%
Total	3,1%	2,5%	1,90%	1,90%	2,90%	2,20%	2%	1%	1%	1,0%



# PORTEUR D'ENGAGEMENTS TRÈS LONGS À SON PASSIF, L'ERAFP PEUT INVESTIR À TRÈS LONG TERME.



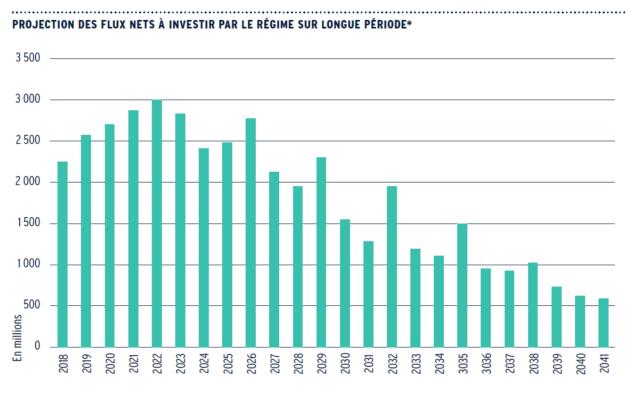
#### Le pilotage de la gestion d'actifs à l'ERAFP

- → L'ERAFP s'attache à investir les cotisations perçues de manière prudente et rentable, pour garantir les engagements à très long terme qu'il prend vis-à-vis de ses bénéficiaires.
- → La gestion des actifs en représentation des engagements de l'ERAFP est distincte de celle des réserves d'un régime en répartition. Celles-ci ont pour objet de faire face à d'éventuelles évolutions défavorables du rapport cotisations sur prestations. Les actifs qui adossent les engagements de l'ERAFP sont eux la garantie directe des droits à retraite des bénéficiaires.
- → La détermination de l'allocation stratégique est guidée par la volonté d'assurer l'adossement des engagements portés au passif du bilan du Régime par des actifs permettant de dégager un rendement à la fois sûr et suffisamment élevé pour assurer une couverture intégrale des engagements et au-delà une revalorisation des droits. Elle s'appuie sur des études de pilotage actif-passif.
- → Un comité du conseil d'administration, le CSAP (comité spécialisé de pilotage actif-passif) est chargé de préparer les décisions du conseil d'administration en la matière.



#### Caractéristiques du passif de l'ERAFP

Du fait de la jeunesse du RAFP, les flux entrants de cotisation excèdent largement les flux sortants de prestations, ce qui permet d'investir à long terme au service de l'économie (2,5 Mds€ par an pendant les 10 prochaines années).



Source - ERAFP

<sup>\*</sup> Cotisations, remboursements et coupons obligataires, moins prestations - hors réinvestissement des tombées obligataires (vision conservatrice)



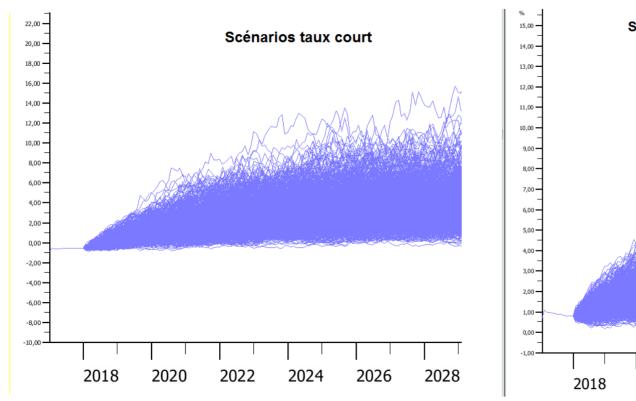
#### Détermination de l'allocation stratégique d'actifs

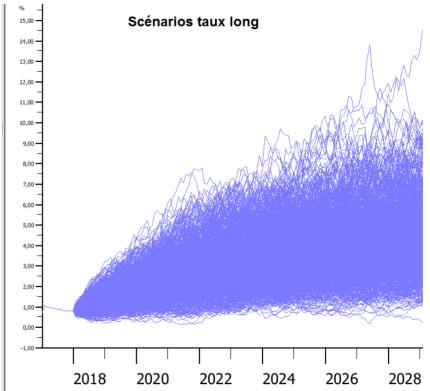
- → L'allocation d'actifs s'appuie sur des simulations d'évolution des engagements du Régime en fonction de différentes hypothèses (évolution de la mortalité, revalorisation des prestations). Ces simulations font appel à des travaux actuariels poussés, à partir des comptes individualisés qui matérialisent les droits à prestation de chaque bénéficiaire.
- → Les caractéristiques du Régime (duration élevée des engagements, flux nets entrants positifs très importants) lui permettent d'investir à très long terme. Son allocation d'actifs s'inscrit toutefois dans un cadre règlementaire exigeant.
- → Plusieurs allocations sont testées, notamment pour vérifier leur résistance à des chocs macroéconomiques ou financiers à moyen terme.
  - Sont par exemple étudiés, en plus d'un scénario central reprenant des hypothèses d'inflation et de croissance du Gouvernement, un scénario de croissance faible et d'inflation faible (« à la japonaise »), ainsi qu'un scénario de choc sur le marché des actions.
  - En complément des scénarios déterministes, environ 2 000 scénarios stochastiques sont modélisés afin de vérifier la robustesse des allocations envisagées, selon une approche probabiliste, avec un objectif de maximisation de la richesse du régime sous une contrainte de couverture des engagements.



## Exemples de simulations stochastiques : générateur de scénarios

#### Distribution des chemins d'évolution des taux



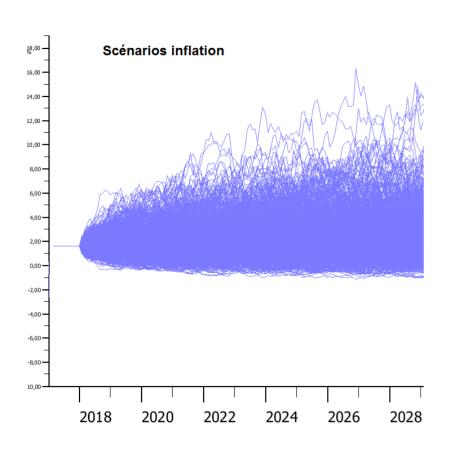


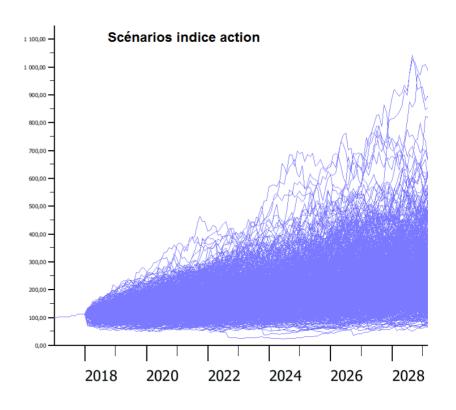
Variable modélisée : Euribor 3 mois

<u>Variable modélisée</u>: Taux des emprunts d'Etat à 10 ans (TEC10)



## Exemples de simulations stochastiques : générateur de scénarios





<u>Variable modélisée</u>: Indice des prix à la consommation hors tabac

<u>Variable modélisée :</u> Indice composite actions historique



#### Détermination de l'allocation stratégique d'actifs

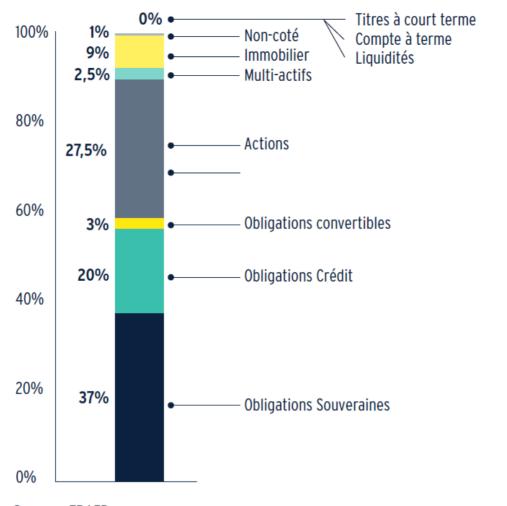
→ Une proposition d'allocation est ensuite faite par la direction de l'établissement au CSAP, puis au conseil d'administration, qui arrête les orientations générales de la politique de placements pour l'année à venir, avec un objectif triennal.

	prévisionnel 2017	en %	Cible 2018	en %	Max %	Max montant	-	Objectif 2020	en %
Obligations (y.c monétaire)	14 166	60,0%	14 640	56,9%				15 426	51,1%
dont obligations convertibles	638	2,7%	695	2,7%	2,9%	746		785	2,6%
dont obligations credit US	480	2,0%	566	2,2%	2,4%	618		694	2,3%
dont obligations credit émergents	210	0,9%	232	0,9%	1,1%	283	_		
Actions cotées	6 525	27,6%	7 333	28,5%	29,2%	7 513	)	9 358	31,0%
dont fonds actions euro de grandes et moyennes capitalisations	4 665	19,8%	5 223	20,30%	20,45%	5 262		6 792	22,5%
dont fonds actions non strictement euro de grandes capitalisations	1 480	6,3%	1 672	6,50%	6,85%	1 763	34,0%	2 053	6,8%
dont fonds actions européennes de petites et moy. capitalisations	380	1,6%	437	1,70%	1,90%	489	> max	513	1,7%
Fonds infrastructure ou private equity	200	0,8%	437	1,7%	1,80%	463	au global	875	2,9%
Fonds multi-actifs	600	2,5%	746	2,9%	3,00%	772	J	906	3,0%
Sous-total actifs à revenus variables	7 325	31,0%	8 517	33,1%	34,0%	8 748		11 139	36,9%
Immobiliers	2 125	9,0%	2 573	10,0%	10,5%	2 702	- 1	3 623	12,0%
TOTAL	23 616	100%	25 730	100%	100%			30 188	100%



#### Portefeuille d'actifs de l'ERAFP

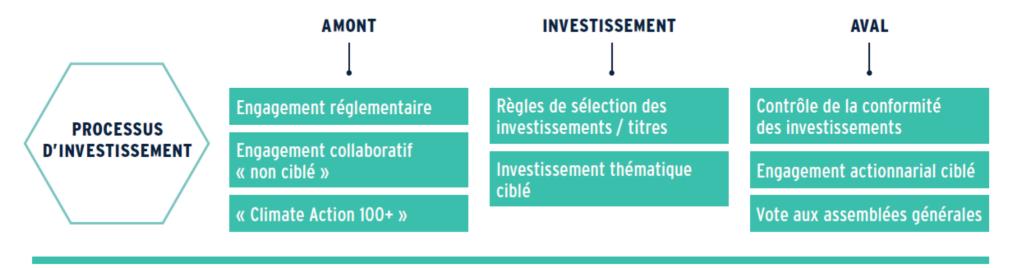
#### RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE GLOBAL PAR CLASSE D'ACTIFS AU 31 DECEMBRE 2017





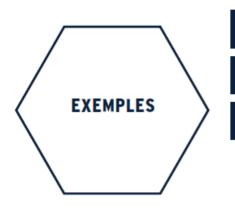
#### Le cadre d'investissement : politique socialement responsable

- → Depuis la création du RAFP, le conseil d'administration considère qu'au-delà de la garantie des droits à prestations de retraite, l'établissement doit promouvoir par ses investissements un développement plus soutenable.
- ➡ Il a donc défini une politique d'investissement socialement responsable ISR –, qui tient compte des effets des activités des émetteurs (entreprises, État, collectivités) financés par l'ERAFP sur l'environnement et la société. Ces dernières années, cela s'est aussi traduit par un engagement dans la lutte pour limiter le réchauffement climatique.





#### Le cadre d'investissement : politique socialement responsable



IIGCC « policy programme »

ITIE

**RE 100** 

#### **Dispositif ISR:**

- Charte ISR
- Référentiel de critères ISR
- Règles de *best in class*
- Décarbonation

Obligations vertes (BEI, Île-de-France, France) Fonds thématiques

#### Contrôle *ex post* par Vigeo

Clearing house des PRI: standards sociaux dans la chaîne d'approvisionnement, optimisation fiscale, etc.

Dialogue avec les entreprises du secteur pétrolier sur les activités d'exploration et de production en Arctique *via* Mirova et avec les producteurs d'électricité européens sur leur stratégie carbone *via* IIGCC

Politique de vote dédiée; soutien de résolutions d'actionnaires, *etc.* 



#### Processus de gestion

- → La gestion financière s'appuie sur la gestion actif-passif et une équipe d'actuaires afin de déterminer l'allocation stratégique d'actifs et les conditions de réalisation de l'équilibre de long terme du régime.
- Conformément à la réglementation en vigueur, la gestion est en grande partie déléguée à des sociétés de gestion :
  - Seules les obligations souveraines et assimilées sont en gestion directe.
  - L'ERAFP peut en outre souscrire directement 3% de fonds ouverts, ce qui lui permet de prendre part à des projets de place avec d'autres investisseurs.
- → Par ailleurs, l'ERAFP a développé une expertise en matière de sélection de gérants et de fonds. La sélection des mandataire de gestion obéit aux règles de la commande publique, selon une procédure éprouvée et exigeante de mise en concurrence et de due diligences des sociétés de gestion.
- → Le recours à la multi-attribution permet une répartition des risques financiers sur plusieurs prestataires ; il résulte d'un choix prudent dans la gestion des actifs administrés pour le compte des bénéficiaires.
- → Les mandats sont abondés en fonction de leur performance et de la stratégie d'investissement de l'ERAFP.



#### Le rendement des actifs de l'ERAFP

- ➡ En tant qu'investisseur de long terme, l'ERAFP cherche à placer les flux annuels en optimisant la rentabilité de son portefeuille, tout en maintenant un risque acceptable pour le Régime.
- → Le rendement annuel obtenu pour la gestion des actifs est de 6,6% par an depuis 5 ans .

Depuis le 1er janvier 2013						
TRI annualisé	au 31 décembre 2017					
	Valeur					
	boursière					
ERAFP	6,6%					



#### DEPUIS L'ADOPTION DE LA CHARTE EN 2013, LA REVALORISATION A SUIVI L'ÉVOLUTION DES PRIX

Année N Taux	2014	2015	2016	2017	2018
Inflation constatée en N-1 (IPC hors tabac)	0,9%	0,5%	0,2%	0,3%	1%
Revalorisation de la valeur de service pour l'année N	+1%	Révision du tarif du Régime	+0,2%	+0,3%	+1%